

SYNDICAT MIXTE DU PETR DU PAYS DE RETZ
DELIBERATION

Séance du 1^{er} mars 2016

Date de la convocation du Comité syndical : 23 février 2016
Nombre de membres en exercice : 18
Nombre de membres présents : 12
Nombre de votants : 12

L'an deux mil seize, le premier mars à seize heures, les membres du Bureau du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Retz se sont rassemblés "Salle du Conseil" à la communauté de communes Cœur Pays de Retz à Sainte-Pazanne, sous la présidence de Monsieur Yannick HAURY, Président.

Etaient présents : M. Jean-Michel BRARD, de la Communauté de Communes de Pornic, MM. Joseph GUILLOUX, Yannick HAURY, de la Communauté de Communes Sud-Estuaire, Mme Françoise RELANDEAU, MM. Georges LECLEVE, Bernard MORILLEAU, M. Jean-Pierre LUCAS, de la Communauté de Communes Cœur Pays de Retz, Mme Annick CARTAUD, M. Claude NAUD, de la Communauté de Communes Loire-Atlantique Méridionale, M. Jean CHARRIER, de la Communauté de Communes de la Région de Machecoul, MM. Johann BOBLIN, Olivier RECOUILLE, de la Communauté de communes de Grand-Lieu.

Etaient excusés : MM. Michel BAHUAUD, Joseph LAIGRE (*pouvoir donné à Mme Relandeau*), de la Communauté de Communes de Pornic, M. Sylvain SCHERER, de la Communauté de Communes Sud-Estuaire, M. Jean-Claude BRISSON, de la Communauté de Communes Loire-Atlantique Méridionale, Mme Béatrice de GRANDMAISON, M. Jean GILET, de la Communauté de Communes de la Région de Machecoul, M. Yannick FETIVEAU, de la Communauté de Communes de Grand-Lieu.

XXXXXXXX

OBJET : AVIS DU PETR SUR LE PLU ARRETE DE CHEMERE

Monsieur le Président informe le Bureau de la notification au syndicat mixte du PETR du Pays de Retz du PLU arrêté par la commune de Chéméré le 3 novembre 2016, conformément à l'article L. 123-9 du code de l'urbanisme. Le dossier a été reçu le 3 décembre dernier.

Il est rappelé que le syndicat mixte dispose d'un délai de trois mois pour émettre un avis sur les PLU arrêtés sur son territoire, à défaut son avis est réputé favorable.

Entendu l'exposé de Monsieur le Vice-Président en charge de l'urbanisme et de l'habitat,

Sur proposition de la commission Urbanisme et Habitat,

Après en avoir délibéré,

Le Bureau Syndical, à l'unanimité (M. Leclève ne prenant pas part au vote),

➤ **DONNE un avis favorable** au plan local d'urbanisme arrêté le 3 novembre 2015 par le conseil municipal de Chéméré.

➤ **EMET les remarques suivantes sur le projet de PLU :**

- l'inventaire des haies n'est pas intégré au rapport de présentation, or une analyse semble avoir été faite puisque un linéaire conséquent est protégé. Il serait utile de faire référence à cette analyse qualitative et quantitative dans le rapport de présentation ;
- le hameau du Breil permet la construction de 3-4 logements. Des orientations d'aménagement et de programmation sont présentées, mais les critères listés dans le DOO ne sont pas repris. Il conviendrait de compléter le rapport de présentation en ce sens ;
- enfin il serait utile de préciser dans le rapport de présentation le mode de calcul de la densité moyenne à l'échelle de la commune.

➤ **AUTORISE Monsieur le Président** à signer toute pièce relative à ce dossier.

Publication effectuée le :

Le Président,
Yannick HAURY

PETR du Pays de Retz
44270 MACHECOUL